

GROUPE VEYNAT

Société d'Exploitation des Établissements J. Veynat SA

POLITIQUE RSE — PILIER 4

ACHATS RESPONSABLES

Une chaîne d'approvisionnement durable, locale et exigeante.

Version	Validité	Responsable	Approbation
v3.0 — Mars 2026	2026–2030 (révision 2028)	Bertrand LESBATS, Resp. des Achats	Pierre-Olivier VEYNAT, Président

Périmètre : Groupe Veynat — Ensemble des filiales et sites opérationnels (France)

Politique en vigueur depuis le 1er juin 2025 (v4) — mise à jour mars 2026

Bertrand LESBATS
Service Achats



TRANSPORTS VEYNAT
TRANSPORTS LIQUIDES ALIMENTAIRES
Société Anonyme au capital de 3 000 000 €
Avenue de Branne – RD 936
33370 TRESSES MELAC
Tél : (33) 05 57 97 70 30 - Fax : (33) 05 56 68 30 38
RCS B 301 351 722

Pierre-Olivier VEYNAT
Président du groupe



1. Introduction et orientations générales

1.1 Périmètre et philosophie

Particulièrement sensible à la préservation de l'environnement et à la contribution au développement économique et social, le Groupe Veynat a entrepris une démarche volontariste de responsabilité sociétale et environnementale, affirmée par l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies. Cette démarche porte notamment sur les achats, qui représentent une composante importante de ses activités. Elle ne pourra se faire qu'en partenariat avec les fournisseurs en créant une dynamique — véritable levier économique et commercial.

Les familles d'achats stratégiques du Groupe sont : véhicules et remorques, carburants (dont carburants alternatifs), prestataires de lavage de citernes, fournisseurs de pièces mécaniques, pneumatiques, prestataires ferroviaires (activité multimodale). La présente politique décrit les principes et normes attendus de tous les fournisseurs ainsi que de leurs parties prenantes.

1.2 Conformité

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils coopèrent et utilisent cette politique comme un outil dans un processus d'amélioration continue. Nous nous réservons le droit de conduire des audits RSE chez nos fournisseurs critiques, et attendons une auto-évaluation annuelle basée sur des outils tels qu'EcoVadis, SEDEX ou équivalent. Les fournisseurs identifiés comme à risque feront l'objet d'un plan de progrès RSE avec un suivi semestriel. Le respect de cette politique constitue une clause contractuelle — en cas de non-conformité, le contrat pourra être suspendu ou résilié.

1.3 Lien avec la stratégie globale

Une supply chain maîtrisée réduit les risques opérationnels et améliore la performance environnementale (Scope 3). Elle renforce la position commerciale auprès des clients imposant des exigences RSE fournisseurs. La Loi sur le Devoir de Vigilance crée une obligation de résultat.

1.4 Mot de la Direction Générale

« Nos fournisseurs sont nos partenaires. Nous leur demandons de partager nos exigences en matière d'environnement et de droits humains — parce que leur performance est notre performance. »

Pierre-Olivier VEYNAT, Président du Groupe

2. Engagements envers nos fournisseurs

2.1 Conditions de travail, droits humains et diversité

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois applicables sur les salaires, la durée du travail et les avantages sociaux ; qu'ils garantissent l'égalité des chances sans discrimination ; qu'ils n'acceptent aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou de trafic d'êtres humains (tolérance zéro) ; qu'ils répriment toute forme de harcèlement ; qu'ils favorisent le dialogue social avec leurs représentants du personnel ; et qu'ils respectent les conventions fondamentales de l'OIT.

2.2 Environnement et biodiversité

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils disposent d'une politique environnementale formalisée et mise à jour régulièrement ; qu'ils cherchent à réduire leur empreinte carbone ; qu'ils respectent les réglementations sur le traitement des déchets et des eaux usées ; qu'ils mettent en place des dispositions pour réduire la pollution de l'air, du sol et de l'eau ; et qu'ils favorisent la préservation de la biodiversité et du bien-être animal.

2.3 Intégrité et éthique des affaires

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent la confidentialité des données ; qu'ils disposent d'une politique anti-corruption documentée avec contrôles internes ; qu'ils proposent à leurs employés une formation annuelle sur l'éthique des affaires et la conformité ; et qu'ils disposent de mécanismes de réclamation pour traiter tout problème d'intégrité commerciale.

3. Objectifs et actions 2026–2030

PILIER 1 — Sélection & évaluation RSE des fournisseurs

Objectif : 100 % fournisseurs stratégiques chartes signées d'ici fin 2026 — Taux réponse questionnaire RSE > 50 % d'ici juin 2026

Engagements existants

- Charte Achats Responsables transmise aux fournisseurs 20/80 ✓
- Auto-évaluation annuelle EcoVadis/SEDEX ou autres exigée des fournisseurs critiques ✓
- Mécanisme de réclamation liée à l'éthique des affaires : en place avec nos fournisseurs ✓

Objectifs chiffrés

- **D'ici fin 2026 : 100 % des fournisseurs stratégiques (périmètre 20/80) auront signé notre charte d'achats responsables.**
- D'ici fin 2026 : augmenter le taux de réponse au questionnaire RSE à > 50 %.
- Compléter l'analyse des risques par famille d'achats sur les 3 axes (env./social/éco.) d'ici fin 2026.

► **Indicateur** : % fournisseurs 20/80 signataires — Taux réponse questionnaire — Délai moyen paiement (objectif ≤ 60 j).

PILIER 2 — Intégration RSE dans les processus d'achats

Objectif : 100 % CdC avec critères RSE d'ici fin 2027 — 100 % acheteurs formés d'ici 2026

Objectifs chiffrés

- **D'ici fin 2026 : 100 % des collaborateurs du service achats formés aux achats responsables.**
- D'ici fin 2026 : intégrer des critères RSE dans tout cahier des charges > 5 000 € (pondération min. 10 %).
- D'ici fin 2026 : 100 % des CdC comportent des critères RSE, quelle que soit la nature de l'achat.
- 100 % des sociétés acquises feront l'objet d'un audit social et environnemental pour harmonisation des pratiques et maintien des emplois.
- Réunion mensuelle achats-RSE : relances chartes, actualités réglementaires.

► **Indicateur** : % CdC avec critères RSE — % acheteurs formés — % consommables éco-responsables (objectif 50 % en 2026).

PILIER 3 — Sourcing local, innovations & décarbonation

Objectif : Augmenter part achats locaux de 20 % d'ici 2026 — 30 % flotte énergies alternatives d'ici 2026 — 60 % d'ici 2030

Objectifs chiffrés

- **Augmenter la part (en CA) des achats locaux de 20 % en 2026 : favoriser les prestataires locaux, sourcing local au détriment des importations à forte émission CO2.**
- 30 % de la flotte fonctionnera avec des énergies alternatives en 2026 (biocarburants, électricité). Jalon : 300ème camion B100 en 2026 ✓, camions électriques PL : 6 en 2026.
- 60 % de la flotte en véhicules décarbonés d'ici 2030.
- Intégration des droits humains : clauses spécifiques d'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et du trafic d'êtres humains dans tous les contrats fournisseurs et sous-traitants.
- Audits réguliers des principaux fournisseurs identifiés à risque sur les droits humains.
- Zéro cas avéré de travail des enfants, de travail forcé ou de trafic d'êtres humains au sein de nos opérations ou chez nos fournisseurs directs.
- Anti-corruption : objectif zéro cas d'acte de corruption avéré. Nos collaborateurs ont pour consigne de ne pas commettre d'acte de corruption (application Loi Sapin II).

► **Indicateur** : % achats locaux (objectif +20 % d'ici 2026) — % flotte énergies alternatives — Zéro cas droits humains avéré.

4. Ressources allouées

Type	Détail	Échéance
Humaines	Bertrand LESBATS (Responsable des Achats) — pilote de la politique, signataire	En place
Humaines	RSE Manager — chartes, questionnaires, reporting	Montée en charge 2026
Humaines	DAF — tableau de bord délais de paiement (à créer mars 2026)	Dès janv. 2026
Techniques	Référencement, devoir de vigilance, questionnaires RSE fournisseurs	En place
Financières	Budget achats existant	Budget existant
Financières	Formation acheteurs achats responsables (~2 000 – 4 000 €)	À budgéter T1 2026

5. Gouvernance et responsabilité

Responsable de la politique : Bertrand LESBATS, Responsable des Achats — cosignataire avec Pierre-Olivier VEYNAT, Président du Groupe.

Copilote : RSE Manager — reporting mensuel, coordination avec les achats. DAF — suivi délais de paiement.

Revue : réunion achats-RSE mensuelle. Tableau de bord achats responsables présenté en CODIR trimestriel (chartes signées, délais de paiement, taux de réponse). La politique est valable jusqu'à la prochaine révision — revue annuelle par le comité de direction.

6. Diffusion, appropriation et formation

- Politique et Charte transmises à tous les fournisseurs référencés — signature obligatoire.
- Mécanisme de réclamation : les fournisseurs peuvent contacter leur interlocuteur local au sein des filiales ou solliciter directement le service achats du Groupe Veynat.
- Équipe achats : 100 % formée d'ici fin 2026.
- Communication client : dispositif fournisseurs mis en valeur dans les présentations commerciales et le rapport RSE annuel.
- Évaluation annuelle des fournisseurs : résultats communiqués au fournisseur avec plan de progrès si score insuffisant. Suivi semestriel pour les fournisseurs à risque.